

Manager de l'ingénierie système de la navigation aérienne (MS)

RNCP35128 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	200, 310, 110
Formacode(s)	23613, 24346, 32135, 32012
Code(s) ROME	H1402, N2102, H1206
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	16/12/2020
Date d'échéance	16/12/2025

Certificateur(s)

ECOLE NATIONALE DE L AVIATION CIVILE · SIRET : 19311256200015

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le

« Manager de l'Ingénierie Système de la Navigation Aérienne » est un professionnel en ingénierie des systèmes dont la mission est de développer et de mettre en œuvre les systèmes de navigation répondant aux défis du transport aérien futur ; en s'appuyant sur ses connaissances et compétences techniques. Il sera capable d'assurer des responsabilités au sein d'équipes interdisciplinaires en charge d'améliorer le système technique de la navigation aérienne, que ce soit au niveau de ses sous-systèmes (avion, sol, gestion du trafic aérien) ou au niveau plus global des interactions de ces sous-systèmes.

Ce système du Transport Aérien s'insère au centre d'un dispositif extrêmement complexe de systèmes techniques inter-opérants, qu'ils soient au sol, embarqués ou satellitaires.

La nécessité d'aborder l'ingénierie du système global de navigation aérienne d'un point de vue systémique est renforcée par la croissance du transport aérien commercial qui devrait doubler d'ici 2040 selon l'OACI, ainsi que par les exigences de sécurité et de réduction des impacts écologiques de plus en plus élevées.

Les besoins des acteurs de l'ingénierie du système de navigation aérienne sont croissants, tant du fait de l'arrivée à maturité de technologies puissantes (domaine du traitement de l'information, des réseaux de communications, des puissances de calcul, des technologies d'interaction homme - machine) que du fait de la croissance du trafic aérien dans le monde.

La certification "Manager de l'ingénierie des systèmes de la navigation aérienne" est dédiée à l'ingénierie du système de la navigation aérienne et construit autour d'un programme unique et intégrant les grandes options :

- L'infrastructure technique de la navigation aérienne (CNS /gnss - Communications, Navigation and Surveillance / Global Navigation Satellite System)
- Les échanges sol-bord (Avionique)
- La gestion du trafic aérien (ATM – Air Traffic Management)

ACTIVITÉS VISÉES

Composante Socle Commun :

- Bloc 1 - Analyse des besoins & rédaction de documents de spécifications de systèmes techniques de la navigation aérienne.
- Bloc 2 - Définition d'une stratégie V&V (Vérification & Validation) - Maintenance évolutive de systèmes techniques

de la navigation aérienne".

- Bloc 3 - Conduite de projets de développement ou d'évolution de systèmes techniques de la navigation aérienne.
Composante de spécialisation optionnelle (1 seule option obligatoire)
- Bloc 4 - Conseil technique dans le domaine du CNS /gnss, (Communications, Navigation and Surveillance / Global Navigation Satellite System) ; sur des projets de développement ou d'évolution des systèmes techniques de la navigation aérienne.
- Bloc 5 - Conseil technique dans le domaine de l'avionique sur des projets de développement ou d'évolution des systèmes techniques de la navigation aériennes.
- Bloc 6 - Conseil technique dans le domaine de l'ATM (Air Traffic Management), sur des projets de développement ou d'évolution des systèmes techniques de la navigation aérienne.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

C1 – Elaborer un cahier des charges en recueillant et en consolidant le besoin utilisateur du système (ATM ou CNS ou AVI), en développement ou en cours d'évolution.

C2 - Déterminer le cadre réglementaire applicable au projet en conformité avec les normes et pratiques recommandées issues des organisations nationales et internationales qui régissent les activités d'ingénierie système de la navigation aérienne.

C3 - Appliquer une méthode d'ingénierie pour formaliser le besoin opérationnel dans le cahier des charges ou l'énoncé des travaux.

C4 - Analyser les standards pour les exprimer en exigences afin de rédiger les spécifications, à destination des équipes de développement et d'intégration.

C5 - Appliquer une méthode d'ingénierie pour formaliser précisément les spécifications des constituants du système à partir de l'expression du besoin opérationnel.

C6 - Définir une stratégie V&V du système (ATM ou CNS ou AVI), en développement ou en cours d'évolution.

C7 - Superviser la réalisation de la stratégie V&V du système (ATM ou CNS ou AVI), en développement ou en cours d'évolution.

C8 – Délivrer et maintenir un service de support aux utilisateurs, grâce à sa connaissance des métiers opérationnels (les méthodes de travail et l'utilisation des moyens techniques).

C9 - Analyser le besoin contractuel du client

et clarifier les objectifs du système à développer ou à faire évoluer en communiquant avec le client et les utilisateurs, et/ou les autres équipes du projet.

C10 – Cadrer le projet (production de l'organigramme des tâches, identification des livrables, définition du calendrier) et définir les moyens d'évaluation.

C11 - Assurer le suivi des activités de vérification : respect du planning, des délais, des coûts et en évaluant les risques.

Option "Conseil technique dans le domaine CNS/gnss, sur des projets de développement ou d'évolution des systèmes techniques de la navigation aérienne".

C12 - Intégrer les exigences et contraintes du domaine technique des systèmes en charge des services de COM, NAV et SUR pour l'ATM dans la rédaction des documents de spécifications fonctionnelles et/ou techniques.

C13 - Conduire une veille sur les évolutions technologiques (technologies, concepts, niveau de développement, faisabilité opérationnelle) et réglementaires (normes, contraintes de sécurité) associées aux systèmes en charge des services de COM, NAV et SUR pour l'aviation civile.

C14 - Intégrer les contraintes d'utilisation des systèmes GNSS pour la spécification de nouveaux systèmes de NAV et SUR pour l'aviation civile, en s'appuyant sur un socle de connaissances techniques spécifique au domaine CNS et à la navigation par satellite, en particulier.

C15 - Mettre en œuvre un socle de connaissances techniques spécifique au domaine CNS et plus particulièrement à la navigation par satellite :

- les principes de la navigation par satellite
- les principes des systèmes d'augmentation définis par l'OACI (GBAS, ABAS et SBAS) et leurs évolutions
- les technologies avancées des systèmes COM et SUR pour l'aviation civile.

C16 - Superviser la réalisation de la stratégie V&V et analyser les résultats des tests V&V du système en développement chargé d'assurer les services de COM, NAV et SUR, en s'appuyant sur un socle de connaissances techniques, opérationnelles et réglementaires spécifiques au domaine CNS.

Option "Conseil technique dans le domaine de l'avionique, sur des projets de développement ou d'évolution des

systèmes techniques de la navigation aérienne".

C17 - Identifier et caractériser les exigences et contraintes du domaine technique des systèmes avioniques pour superviser la rédaction du cahier des charges.

C18 - Déterminer les preuves de conformité à produire en vue de l'approbation du système avionique par le régulateur, en décrivant le fonctionnement et les fonctionnalités des systèmes embarqués (y compris bus avioniques associés).

C19 - Discriminer les systèmes avioniques embarqués (pilotage, guidage, navigation, communication) et leurs composants (commandes de vol manuelles et automatiques).

C20 - Déterminer et modéliser des choix techniques d'architecture matérielle et logicielle (cycle de vie du système avionique).

C21 - Mettre en place un outil de gestion de la sécurité, en appliquant les standards et les normes en vigueur et coordonner le suivi des activités en vue de sa certification par le régulateur (OACI, EASA, CAA...).

C22 - Prendre en compte les facteurs humains pour la conception de techniques d'interactions destinées au pilote (IHM, commande de vol, communication sol / bord).

C23 - Définir les activités de conception ou de vérification / validation d'un système avionique et coordonner le suivi (Cycle en V).

Option "Conseil technique dans le domaine de l'Air Traffic Management (ATM), sur des projets de développement ou d'évolution des systèmes techniques de la navigation aérienne".

C24 - Intégrer les exigences et contraintes du domaine opérationnel de la gestion du trafic aérien à la spécification d'un système.

C25 - Combiner les nouveaux enjeux de la gestion du trafic aérien (ex. développement durable) et les évolutions réglementaires Européennes et mondiales avec ceux des systèmes ATM existants, pour les faire évoluer vers un système répondant aux nouvelles exigences.

C26 - Conduire une veille sur les évolutions technologiques (concepts, niveau de développement, faisabilité opérationnelle) et réglementaires (normes, contraintes de sécurité)

C27 - Identifier les évolutions nécessaires aux sujets ATM actuels pour répondre à de nouveaux enjeux (développement durable, augmentation du trafic aérien, ...).

Blocs de compétences

RNCP35128BC01 — Analyse des besoins & rédaction de documents de spécifications de systèmes techniques de la navigation aérienne.

LISTE DE COMPÉTENCES

C1 – Elaborer un cahier des charges en recueillant et en consolidant le besoin utilisateur du système (ATM ou CNS ou AVI), en développement ou en cours d'évolution.

C2 - Déterminer le cadre réglementaire applicable au projet en conformité avec les normes et pratiques recommandées issues des organisations nationales et internationales qui régissent les activités d'ingénierie système de la navigation aérienne.

C3 - Appliquer une méthode d'ingénierie pour formaliser le besoin opérationnel dans le cahier des charges ou l'énoncé des travaux.

C4 - Analyser les standards pour les exprimer en exigences afin de rédiger les spécifications, à destination des équipes de développement et d'intégration.

C5 - Appliquer une méthode d'ingénierie pour formaliser précisément les spécifications des constituants du système à partir de l'expression du besoin opérationnel.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Long Project

Evaluation des compétences C1, C2

"Note de cadrage" Par groupes de 3 ou 4 apprenants. A partir d'une problématique qui définit le sujet du Long Project les apprenants doivent élaborer une note de cadrage du projet qui contient notamment les éléments suivants :

- Reformuler la demande pour l'exprimer sous forme d'un besoin
- Définir le planning
- Identifier les indicateurs de succès, les risques
- Identifier les contraintes techniques et réglementaires

Cette note est un élément du rapport de gestion de projet qui

constitue l'un des cinq éléments évalués lors de la soutenance devant un jury académique et professionnel.

QCMEvaluation de la compétence C2

Test de 34 questions + 1 exercice portant sur le cadre

réglementaire applicable aux activités du secteur de l'aérien civil (CNS / gnss, Avionique, ATM)

Etude de casEvaluation des compétences C3, C4, C5

A partir de « l'énoncé des travaux », les apprenants doivent réaliser les étapes de spécification d'un système d'observation et de

télécommunications utilisant un drone pour détecter les incendies de forêt.

Ce travail est évalué lors d'une soutenance orale devant un jury académique et professionnel.

RNCP35128BC02 — Vérification & Validation (V&V) - Maintenance évolutive de systèmes techniques de la navigation aérienne"

LISTE DE COMPÉTENCES

C6 - Définir une stratégie V&V du système (ATM ou CNS ou AVI), en développement ou en cours d'évolution.

C7 - Superviser la réalisation de la stratégie V&V du système (ATM ou CNS ou AVI), en développement ou en cours d'évolution.

C8 – Délivrer et maintenir un service de support aux utilisateurs, grâce à sa connaissance des métiers opérationnels (les méthodes de travail et l'utilisation des moyens techniques).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Etude de casEvaluation des compétences C6 à C8

A partir de « l'énoncé des travaux », les apprenants doivent définir les méthodes de validation et de vérification.

Ce travail est évalué lors d'une soutenance orale devant un jury académique et professionnel.

RNCP35128BC03 — Conduite de projets de développement ou d'évolution de systèmes techniques de la navigation aérienne.

LISTE DE COMPÉTENCES

C9 - Analyser le besoin contractuel du client

et clarifier les objectifs du système à développer ou à faire évoluer en communiquant avec le client et les utilisateurs, et/ou les autres équipes du projet.

C10 – Cadrer le projet (production de l'organigramme des tâches, identification des livrables, définition du calendrier) et définir les moyens d'évaluation.

C11 - Assurer le suivi des activités de vérification : respect du planning, des délais, des coûts et en évaluant les risques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Long Project Evaluation des compétences C9 à C11

Mise en place d'une méthodologie de gestion de projet Rédaction d'un rapport de gestion de projet qui contient :

- La note de cadrage
- Les mises à jour du planning au fur et à mesure de l'avancement du projet
- Les comptes-rendus des réunions de suivi de projet
- L'explication et la justification de la méthodologie mise en œuvre

RNCP35128BC04 — Conseil technique dans le domaine CNS/gnss, sur des projets de développement ou d'évolution des systèmes techniques de la navigation aérienne - Bloc Optionnel

LISTE DE COMPÉTENCES

C12 - Intégrer les exigences et contraintes du domaine technique des systèmes en charge des services de COM, NAV et SUR pour l'ATM dans la rédaction des documents de spécifications fonctionnelles et/ou techniques.

C13 - Conduire une veille sur les évolutions technologiques (technologies, concepts, niveau de développement, faisabilité opérationnelle) et réglementaires (normes, contraintes de sécurité) associées aux systèmes en charge des services de COM, NAV et SUR pour l'aviation civile.

C14 - Intégrer les contraintes d'utilisation des systèmes GNSS pour la spécification de nouveaux systèmes de NAV et SUR pour l'aviation civile, en s'appuyant sur un socle de connaissances techniques spécifique au domaine CNS et à la navigation par satellite, en particulier.

C15 - Mettre en œuvre un socle de connaissances techniques spécifique au domaine CNS et plus particulièrement à la navigation par satellite :

- les principes de la navigation par satellite
- les principes des systèmes d'augmentation définis par l'OACI (GBAS, ABAS et SBAS) et leurs évolutions
- les technologies avancées des systèmes COM et SUR pour l'aviation civile.

C16 - Superviser la réalisation de la stratégie V&V et analyser les résultats des tests V&V du système en développement chargé d'assurer les services de COM, NAV et SUR, en s'appuyant sur un socle de connaissances techniques, opérationnelles et réglementaires spécifiques au domaine CNS.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Long Project Evaluation des compétences C12 à C16

Les

apprenants doivent résoudre une problématique définie dans l'énoncé des travaux du projet en mettant en œuvre les éléments adéquats du socle de connaissances techniques spécifique au domaine CNS global.

Les

apprenants sont amenés à :

- Appréhender une problématique, réaliser un état de l'art et analyser la situation initiale
- Implémenter une démarche technique pour proposer, et éventuellement concevoir et réaliser, une solution appropriée (la solution peut être composée d'éléments matériels et/ou logiciels).
- Justifier, analyser et évaluer les limites de la solution

L'évaluation du travail réalisé se base sur un rapport de projet contenant un état de l'art, les présentations et les justifications des méthodologies mises en œuvre et de la solution (de la problématique à l'analyse critique du résultat), ainsi qu'une soutenance devant un jury académique et professionnel.

En cas de réalisation d'un système final, l'évaluation se base également sur la démonstration de ce système devant le jury.

QCM / Questions ouvertes

Compte-rendu de TP Evaluation de la compétence C15

8 tests

sous forme de QCMs et / ou questions ouvertes et 2 comptes-rendus de TPs : évaluation du socle de connaissances techniques spécifique au domaine CNS et plus particulièrement à la navigation par satellite.

Long Project Evaluation de la compétence C16 (Voir au-dessus)

RNCP35128BC05 — Conseil technique dans le domaine de l'avionique, sur des projets de développement ou d'évolution des systèmes techniques de la navigation aérienne - Bloc optionnel

LISTE DE COMPÉTENCES

C17 - Identifier et caractériser les exigences et contraintes du domaine technique des systèmes avioniques pour superviser la rédaction du cahier des charges.

C18 - Déterminer les preuves de conformité à produire en vue de l'approbation du système avionique par le régulateur, en décrivant le fonctionnement et les fonctionnalités des systèmes embarqués (y compris bus avioniques associés).

C19 - Discriminer les systèmes avioniques embarqués (pilotage, guidage, navigation, communication) et leurs composants (commandes de vol manuelles et automatiques).

C20 - Déterminer et modéliser des choix techniques d'architecture matérielle et logicielle (cycle de vie du système avionique).

C21 - Mettre en place un outil de gestion de la sécurité, en appliquant les standards et les normes en vigueur et coordonner le suivi des activités en vue de sa certification par le régulateur (OACI, EASA, CAA...).

C22 - Prendre en compte les facteurs humains pour la conception de techniques d'interactions destinées au pilote (IHM, commande de vol, communication sol / bord).

C23- Définir les activités de conception ou de vérification / validation d'un système avionique et coordonner le suivi (Cycle en V).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Long Project Evaluation des compétences C17 à C23

Les

apprenants doivent résoudre une problématique définie dans l'énoncé des travaux du projet en mettant en œuvre les éléments adéquats du socle de connaissances techniques spécifique au domaine des systèmes avioniques.

Les

apprenants sont amenés à :

- Appréhender une problématique, réaliser un état de l'art et analyser la situation initiale
- Implémenter une démarche technique pour proposer, et éventuellement concevoir et réaliser, une solution appropriée (la solution peut être composée d'éléments matériels et/ou logiciels).
- Justifier, analyser et évaluer les limites de la solution

L'évaluation du travail réalisé se base sur un rapport de projet contenant un état de l'art, les présentations et les justifications des méthodologies mises en œuvre et de la solution (de la problématique à l'analyse critique du résultat), ainsi qu'une soutenance devant un jury académique et professionnel.

En cas de réalisation d'un système final, l'évaluation se base également sur la démonstration de ce système devant le jury.

RNCP35128BC06 — Conseil technique dans le domaine de l'Air Traffic Management (ATM), sur des projets de développement ou d'évolution des systèmes techniques de la navigation aérienne - Bloc optionnel

LISTE DE COMPÉTENCES

C24 - Intégrer les exigences et contraintes du domaine opérationnel de la gestion du trafic aérien à la spécification d'un système.

C25 - Combiner les nouveaux enjeux de la gestion du trafic aérien (ex. développement durable) et les évolutions réglementaires Européennes et mondiales avec ceux des systèmes ATM existants, pour les faire évoluer vers un système répondant aux nouvelles exigences.

C26 - Conduire une veille sur les évolutions technologiques (concepts, niveau de développement, faisabilité opérationnelle) et réglementaires (normes, contraintes de sécurité)

C27 - Identifier les évolutions nécessaires aux sujets ATM actuels pour répondre à de nouveaux enjeux (développement durable, augmentation du trafic aérien, ...).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Long Projet Evaluation des compétences C24 à C27

Les

apprenants doivent résoudre une problématique définie dans l'énoncé des travaux du projet en mettant en œuvre les éléments adéquats du socle de connaissances techniques spécifique au domaine des ATM.

Les

apprenants sont amenés à :

- Appréhender une problématique, réaliser un état de l'art et analyser la situation initiale
- Implémenter une démarche technique pour proposer, et éventuellement concevoir et réaliser, une solution appropriée (la solution peut être composée d'éléments matériels et/ou logiciels).
- Justifier, analyser et évaluer les limites de la solution

L'évaluation

du travail réalisé se base sur un rapport de projet contenant un état de l'art, les présentations et les justifications des méthodologies mises en œuvre et de la solution (de la problématique à l'analyse critique du résultat), ainsi qu'une soutenance devant un jury académique et professionnel.

En cas de réalisation d'un système final, l'évaluation se base également sur la démonstration de ce système devant le jury.

QCM Evaluation

de la compétence C24

Test de 40 questions portant sur les exigences et contraintes du domaine opérationnel

Etude de cas Evaluation des compétences C25, C26

A partir d'un énoncé fictif, les apprenants doivent :

- Analyser les besoins, le cadre réglementaire, les objectifs
- Prioriser les actions
- Analyser les propositions de solutions -

Sélectionner la solution la plus adaptée aux besoins

QCM

Evaluation de la compétence C27

Test de 40 questions portant sur les exigences et contraintes du domaine opérationnel.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le principal secteur d'activité concerné est le secteur aérien et plus précisément la navigation aérienne.

Les principaux types d'organisations de ce secteur sont :

- Les industriels réalisateurs d'équipements embarqués ou sol
- Les industriels systémiers
- Les prestataires de service de la navigation aérienne (ANSP) et en particulier leurs services d'ingénierie
- Les compagnies aériennes
- Les autorités de l'Aviation Civile en charge de régulation
- Les autorités de l'Aviation Civile en charge de la supervision et du contrôle
- Les autorités de l'Aviation Civile en charge de la standardisation et de la normalisation en matière de navigation aérienne

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Ingénieur Systèmes
- Ingénieur Système Avionique
- Ingénieur spécialisé dans la gestion de la sécurité des systèmes
- Ingénieur spécialisé dans la rédaction et la réponse à appel d'offres
- Ingénieur spécialisé dans la vérification et validation des systèmes
- Chef de projet domaine ATM / Project Manager Officer
- Ingénieur de projet ATM / CNS
- Architecte système suite AVIONIQUE

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Sans objet

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 934 €

Familles professionnelles (FAP)	H0X92 — Techniciens et agents de maîtrise de la logistique, du planning, de l'ordonnancement et méthodes en industrialisation · tension 3/5 (Modérée) H1X93 — Ingénieurs des méthodes de production, du contrôle qualité · tension 5/5 (Très élevée) J6X91 — Personnels techniques navigants de l'aviation · tension 2/5 (Faible) N0X70 — Techniciens d'étude, recherche et développement · tension 5/5 (Très élevée) N1X90 — Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement (industrie) · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	20 516
Jugés difficiles à recruter	43 %
Emplois saisonniers	5 %
Familles professionnelles (FAP)	H0X92 — Techniciens et agents de maîtrise de la logistique, du planning, de l'ordonnancement et méthodes en industrialisation H1X93 — Ingénieurs des méthodes de production, du contrôle qualité J6X91 — Personnels techniques navigants de l'aviation N0X70 — Techniciens d'étude, recherche et développement N1X90 — Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement (industrie)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les pré-requis sont réglementés par la Conférence des Grandes Ecoles pour l'admission au programme de Mastère Spécialisé®.

Sont recevables les candidatures d'étudiants titulaires d'un des diplômes suivants :

- Diplôme d'ingénieur habilité par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI)
- Diplôme de 3ème cycle habilité par les autorités universitaires (DEA, DESS, Master ...) ou diplôme professionnel de niveau Bac+5
- Diplôme M1 ou équivalent + 3 années d'expérience professionnelle
- Titre Inscrit au RNCP niveau 7
- Diplôme étranger équivalent aux diplômes français exigés ci-dessus (exemple Master of Science in Aeronautics, Aeronautical Engineering, Electrical Engineering, Telecommunication and signal processing).

Conditions d'accès dérogatoires :

Conformément au règlement de la Conférence des Grandes Ecoles :

? dans la limite de 40% de l'effectif global

Sont recevables après une procédure VAPP, les candidatures de personnes justifiant a minima de 10 années d'expérience professionnelle (hors stage, césure, cursus initial en alternance).

?20% maximum des effectifs Sont recevables les candidatures d'étudiants titulaires d'un des diplômes suivants : - Niveau M1 validé ou équivalent sans expérience professionnelle

- Diplôme de L3 justifiant d'une expérience adaptée de 3 ans minimum

?30% maximum des effectifs

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury de la certification est composé à 50 % de membres n'ayant pas pris part à la formation de la certification.

Celui-ci est composé comme suit :

- Le Directeur des Etudes et de la Recherche ou son représentant (en qualité de Président du Jury)
- Les Chefs de Départements de la Direction des Etudes et de la Recherche (ATM, TA, SINA, LH) ou leurs représentants
- Le Responsable de Formation des Mastères Spécialisés®
- L'Inspecteur des Etudes du Mastère Spécialisé® ANSEO ou son représentant

ATM : Air Traffic Management
TA : Transport Aérien
SINA : Sciences et Ingénierie de la Navigation Aérienne
LH : Langues, Sciences Humaines et Sociales

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury de la certification est composé à 50 % de membres n'ayant pas pris part à la formation de la certification. Celui-ci est composé comme suit :

- Le Directeur des Etudes et de la Recherche ou son représentant (en qualité de Président du Jury)
- Les Chefs de Départements de la Direction des Etudes et de la Recherche (ATM, TA, SINA, LH) ou leurs représentants
- Le Responsable de Formation des Mastères Spécialisés®
- L'Inspecteur des Etudes du Mastère Spécialisé® ANSEO ou son représentant

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury de la certification est composé à 50 % de membres n'ayant pas pris part à la formation de la certification. Celui-ci est composé comme suit :

- Le Directeur des Etudes et de la Recherche ou son représentant (en qualité de Président du Jury)
- Les Chefs de Départements de la Direction des Etudes et de la Recherche (ATM, TA, SINA, LH) ou leurs représentants
- Le Responsable de Formation des Mastères Spécialisés® ou son représentant
- L'Inspecteur des Etudes du Mastère Spécialisé ANSEO ou son représentant
- Un « Manager de l'Ingénierie Système de la Navigation Aérienne » titulaire d'une certification équivalente
- Un employeur / industriel dans le domaine du Management de l'Ingénierie Système de la Navigation Aérienne.

Base légale

Date de décision	16/12/2020
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	16/12/2025

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2018	13	0	92 %	83 %
2017	14	0	90 %	60 %

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.enac.fr/fr/advanced-master-air-navigation-system-engineering-and-operations>
<https://www.cge.asso.fr/formations-labellisees/liste-formation-ms/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35128/>